

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 25 Juin 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. VILLEPONTOUX Michel, M. COUTURIER Pierre-Yves, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, Mme DUBOST Marie-Françoise, Mme ROBERTS Nicola, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. DOBBELS Michel, Mme CURNIL Sylvie, M. D'ARPHIN Patrick, Mme GRANERI Nathalie, Mme PETITJEAN Hélène, Mme LEHAIR Carole, Mme FAVARD Marie, Mr MOUTON Benoît.

**ETAIENT EXCUSE(S)** : M. BONNET Henri procuration à M. JUGE Jacques, Mme HYVOZ Isabelle procuration à M. DOBBELS Michel, Mme Nicole BRUNESSAUX procuration à M. VIRVALEIX Vincent, M. VIGIER Jean procuration à M. COUTURIER Pierre-Yves, M. BOST Benoît procuration à M. MOUTON Benoît.

Date de convocation : 16 Juin 2015

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme PETITJEAN Hélène a été désignée en qualité de secrétaire.

**Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 Mai 2015**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mai 2015 est adopté à l'unanimité .

**2015/06/01- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Thibérien**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibérations en date du 9/02/2015 et du 15/04/2015, le Conseil de la communauté de communes du Pays Thibérien a proposé de modifier les statuts pour :

- ✓ permettre à la Communauté de Communes d'intervenir sous forme de prestations pour des communes non membres,
- ✓ permettre à la Communauté de Communes de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- ✓ modifier la composition du bureau.

Ces délibérations rendues exécutoires ont été notifiées le 2 juin 2015 aux maires des communes membres, le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur cette proposition de modifications.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-17,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal : (22 Pour - 1 abstention) accepte la nouvelle rédaction des statuts et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° : 2015/06/02- Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays Thibérien a délibéré à l'unanimité le 13/11/2014 pour une répartition dérogatoire libre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Cependant, la loi de finances pour 2015 ayant apporté des modifications de la procédure de vote, les délibérations prises en 2014 par les EPCI n'ont pas vocation à s'appliquer en 2015. Désormais pour une répartition libre, le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des 2/3, ainsi que l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple avant le 30/06/2015.

Afin de confirmer les dispositions prises par le conseil communautaire en 2014 pour la répartition du FPIC, et pour l'adoption desquelles la délibération de l'ensemble des communes est désormais nécessaire, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une répartition « dérogatoire libre » sur la base des critères suivants :

- ✓ L'attribution du FPIC de chaque commune pour l'exercice 2015 sera égale à l'attribution 2014.
- ✓ L'attribution du FPIC de la communauté de communes du Pays Thibérien sera égale à la différence entre l'attribution globale et la somme des attributions des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'une répartition dérogatoire libre selon les critères exposés ci-dessus.

**2015/06/03 - Opération d'effacement des réseaux d'électricité au titre du programme du Syndicat Départemental d'énergies dit de « l'article 8 » Effacement rue de Sarceix**

Monsieur le Maire a sollicité de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, l'inscription d'une opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, au titre du programme environnemental dit « de l'article 8 du cahier des charges de concession ».

Cette opération concerne : effacement Rue de Sarceix. L'ensemble de l'opération retenue par le syndicat représente un montant TTC estimé à 17 313,00 € soit 14 427,50 HT, dont 40 % sont financés par le concessionnaire.

Cependant, la Commune relevant du régime urbain de l'électrification, la participation financière de la Collectivité est sollicitée au prorata du taux représentatif de la part de la taxe communale sur l'électricité, non reversée à l'autorité concédante, le SDE 24, appliqué sur la part financée par ce dernier, soit sur 60 % du montant HT des travaux effectivement réalisés.

A titre indicatif, sur la base de l'estimation ci-dessus, la participation de la commune s'établirait ainsi qu'il suit :

✓ Montant estimé de l'opération TTC	17 313,00 €
✓ Montant estimé de l'opération HT	14 427,50 €
✓ Part financée par le SDE 24 (60 % HT)	8 685,45 €
✓ Taux de taxe communale non reversée à l'autorité concédante	50 %
✓ Participation communale estimée	4 328,25 €

La participation définitive qui sera demandée à la Commune lors de l'émission d'un titre de recette par le SDE 24 sera calculée par rapport au montant du décompte définitif récapitulant des travaux et prestations effectivement réalisés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette participation à l'opération d'effacement qui sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

**2015/06/04 - Demande de desserte d'un équipement communal - ZA Sarceix 2ème Tranche**

Monsieur le Maire a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, pour la desserte en énergie électrique de l'équipement communal : ZA Sarceix 2ème Tranche.

Après étude technique, le coût estimatif des travaux s'élève à 24 307,50 € TTC comprenant le remplacement complet (tranchée + fourniture et pose d'un nouveau câble).

Le montant estimatif à la charge de la collectivité correspondant à la desserte interne de l'équipement réfracté de 40 % : 12 153,75 € HT,

La participation de la Collectivité sera établie en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés au vu du décompte général des prestations effectuées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur la participation financière à cette opération.

#### N° : 2015/06/05 - Subvention 2015 - Association les Arts Verts

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'étant en attente d'un nombre important de documents demandés aux associations afin de déterminer le montant des subventions sollicitées, il propose de reporter à une séance ultérieure la seconde partie de l'attribution des subventions.

Cependant, pour permettre à une association de faire face rapidement à des besoins de trésorerie, il est proposé d'attribuer une subvention de 3000 € à l'Association « les Arts Verts » pour l'organisation du Concert des Guitares Vertes le 3 juillet 2015 à Thiviers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 3000 € à l'Association « les Arts Verts » pour l'organisation du Concert des Guitares Vertes le 3 juillet 2015 à Thiviers.

#### 2015/06/06 Chantier d'Insertion AFAC -Fresque Murale

Le Conseil Municipal est sollicité pour la réalisation d'un chantier d'insertion organisé par l'AFAC 24 au début de l'année 2016.

Ce chantier accueillera 10 stagiaires en formation de peintres en bâtiment et peintres décorateurs pendant 399 h par stagiaire. Une convention sera passée entre la commune de Thiviers et l'AFAC 24. Ce projet se fera en partenariat avec le Département de la Dordogne, la Région Aquitaine, des fonds européens. Il consistera en l'étude et la réalisation d'une fresque murale de 10 m de long sur 2 m de haut, à l'intérieur de la salle des fêtes de Thiviers.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités pour l'accueil de ce chantier en 2016 afin de permettre à l'AFAC de déposer des dossiers de financement auprès des partenaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver l'ensemble de ces modalités pour l'accueil de ce chantier en 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

#### 2015/06/07 Consultation maîtrise d'oeuvre travaux jardin public, square Bristol




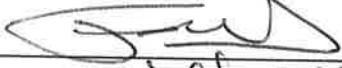



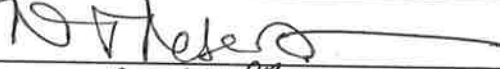



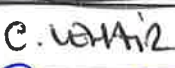

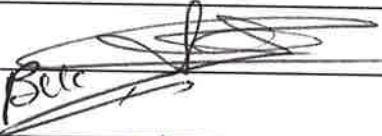


La Municipalité de Thiviers a, depuis quelques années, entrepris une démarche de valorisation de ses espaces publics, en commençant par le centre ancien (ruelles, place de l'église, parking). Elle s'attache à présent à requalifier le jardin public square Bristol et la place de la République avec pour objectifs l'embellissement, l'accessibilité et la sécurité. Une étude de faisabilité a été demandée à l'Agence Technique Départementale. Il convient aujourd'hui de lancer une consultation pour la maîtrise d'oeuvre de ces travaux. La mission confiée requiert des compétences en aménagements paysagers et infrastructure VRD. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de lancer une consultation pour la maîtrise d'oeuvre des travaux jardin public, square Bristol.

#### N° : 2015/06/08 Conteneurs Rue Lamy

Il est proposé au Conseil municipal dans le cadre du programme d'installation de conteneurs enterrés sur la Commune, la pose de 2 conteneurs rue Lamy ; après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide ces deux emplacements.

La séance est levée à 21h 30.

Signatures des membres présents

Nom et Prénom	Signature
VILLEPONTOUX Michel	
COUTURIER Pierre-Yves	
JUGE Jacques	
FAVARD Marie	
DEQUANT Céline	
VIRVALEIX Vincent	
DUBOST Marie-Françoise	
ROBERTS Nicola	
GRANERI Nathalie	
PETITJEAN Hélène	
MAZEAUD Pascal	
BAUDESSON Céline	
AMOUROUX Patrice	
DARPHIN Patrick	
LEHAIR Carole	
MOUTON Benoit	
DOBBELS Michel	
COURNIL Sylvie	